

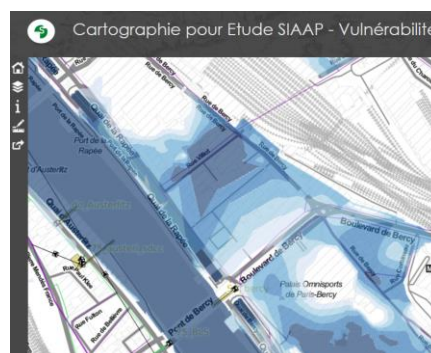
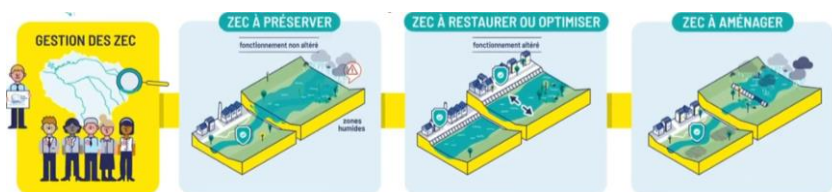


Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Environnement et de l'Energie

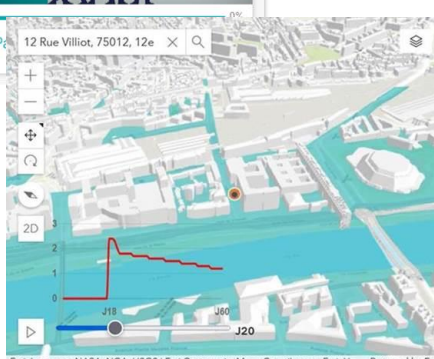
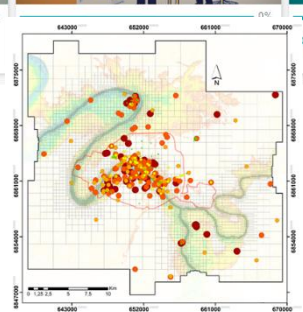


# PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) COMPLET DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2023 - 2029

## DOSSIER POUR LABELLISATION FICHE DE SYNTHESE



Parcours Collectivités 0%



6 septembre 2023



## A - FICHE DE SYNTHESE DU PROJET

---

## Nom du programme

Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes.

## Objectifs du PAPI

L'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé en 2014 dans l'animation du PAPI Seine et Marne franciliennes 2014-2020. Ce travail, combiné à la mise en œuvre de la SLGRI de la métropole francilienne, a participé à la structuration des acteurs du risque inondation en Ile-de-France.

Le bilan de ce PAPI est très encourageant, avec notamment la réalisation de nombreuses études d'amélioration de la connaissance, la mise en place d'EPISODEINE, outil emblématique de la sensibilisation, ainsi que des diagnostics de territoire mais également l'engagement dans le projet de la Bassée. Au regard de ces réussites et des pistes d'améliorations identifiées, l'EPTB Seine Grands Lacs souhaite poursuivre le travail engagé pour réduire la vulnérabilité du territoire et le préparer davantage à faire face à une crue majeure de la Seine et/ ou de la Marne.

Dès la mi-2020, le syndicat mixte a engagé l'élaboration d'un PAPI n°2 qui s'étendra sur la période 2023-2029. Ce PAPI viendra consolider la dynamique engagée en 2013-2014, pour faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne. Ce nouveau programme garantira la poursuite du travail initié avec les acteurs actuels du PAPI et permettra l'intégration de nouveaux acteurs, suite aux évolutions de gouvernance apportées par la compétence GEMAPI.

## Gouvernance du PAPI

- **Animation du PAPI :** Syndicat mixte de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs
- **Maîtrise d'ouvrage :**

Type de structure	Nom complet de la structure	
<b>Communes (23)</b>	Ville d'Alfortville	Ville de Melun
	Ville d'Athis-Mons	Ville de Meudon
	Ville de Champigny-Sur-Marne	Ville de Nanterre
	Ville de Chelles	Ville de Paris
	Ville de Courbevoie	Ville de Ris-Orangis
	Ville de Draveil	Ville de Rueil-Malmaison
	Ville de Gennevilliers	Ville de Valenton
	Ville d'Ivry-Sur-Seine	Ville de Vigneux-sur-Seine
	Ville de Juvisy-Sur-Orge	Ville de Villeneuve Saint Georges
	Ville de La Frette-sur-Seine	Ville de Villeneuve-La-Garenne
	Ville de l'Ile-Saint-Denis	Ville de Vitry-sur-Seine
	Ville de Saint-Maur-des-Fossés	
<b>Départements (3)</b>	CD Essonne 91	CD Val de Marne 94
	CD Seine-Saint-Denis 93	
<b>Métropole (1)</b>	Métropole du Grand Paris	

## Programme d'Action et de Prévention des Inondations de la Seine et de la Marne franciliennes

<b>EPCI-FP (16)</b>	CA Coulommiers Pays de Brie	CA Versailles Grand Parc
	CA Grand Paris Sud	CA Valparisis
	CA Marne et Gondoire	CA Val d'Yerres val de Seine
	CA Melun Val de Seine	CC Bassée-Montois
	CA Pays de Fontainebleau	CC Moret Seine et Loing
	CA Pays de Meaux	CC Pays de Montereau
	CA Paris Vallée de la Marne	CC Plaines et Monts de France
	CA Saint-Germain Boucles de Seine	CC Pays de l'Ourcq
<b>EPT (6)</b>	EPT Grand Orly Seine Bièvre	EPT Plaine Commune
	EPT Grand Paris Grand Est	EPT Paris Est Marne et Bois
	EPT Grand Paris Seine Ouest	EPT Paris Ouest La Défense
<b>EPTB (1)</b>	EPTB Seine Grands Lacs	
<b>EPA (1)</b>	Établissement Public d'aménagement (EPA) Orly Rungis - Seine Amont	
<b>Opérateurs de réseau (5)</b>	RATP	SIAAP
	SEDIF	SIGEIF
		SYCTOM
<b>Syndicats de bassin versant (6)</b>	SIAMS	Syndicat Mixte Marne et Rus du Pays de Meaux
	SIARCE	SMSO
	SIVOA	SYAGE

Le PAPI compte 62 maîtres d'ouvrages, complétés par 4 signataires d'un courrier d'intention non maîtrise d'ouvrage.

- **Concertation et suivi** : Comité de pilotage associant les services de l'État, les collectivités et leurs groupements, les gestionnaires de réseaux, les chambres consulaires, les associations, la profession agricole.

## Délais de réalisation

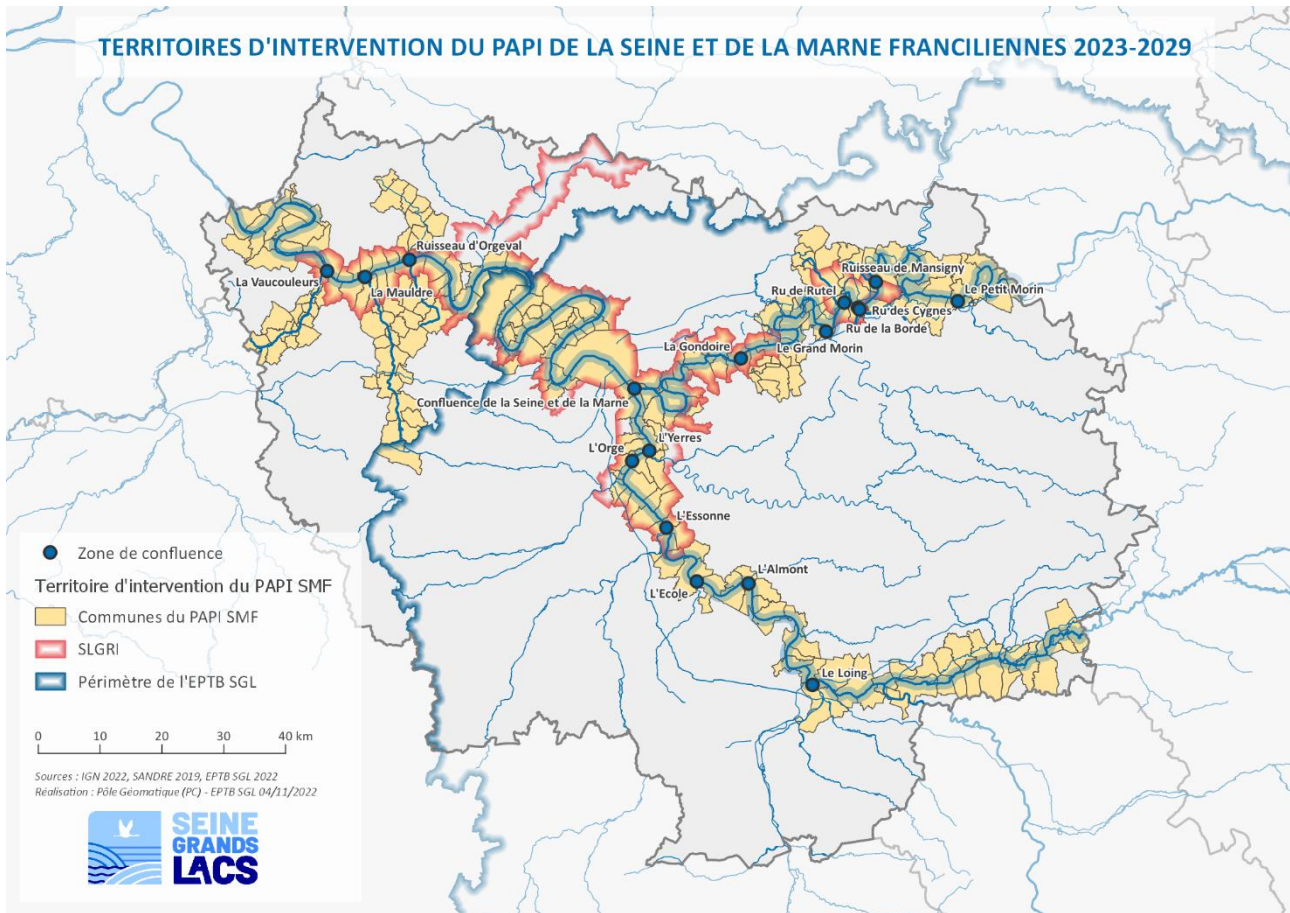
DATE	OBJET
28 décembre 2022	Dépôt pour instruction du dossier de candidature à la suite du Comité Syndical du 08 décembre 2022
De Janvier 2023 à Juin 2023	Instruction du dossier de candidature par la DRIEAT
Juillet 2023 à Septembre 2023	Passage devant le commission mixte inondation puis signature de la convention-cadre de financement après accord préalable du Comité Syndical
Septembre 2023 à Septembre 2029	Mise en œuvre des actions du PAPI

## Caractéristiques du territoire

- L'Île-de-France est la région la plus peuplée de France avec près de 11.8 millions d'habitants, soit environ 19% de la population française (Insee). Les franciliens sont majoritairement concentrés à Paris et en petite couronne.  
Le réseau hydrographique de l'Île-de-France est marqué par la présence de la Seine et de son principal affluent, la Marne. Des sous-affluents importants par leur superficie (environ 10 000 km<sup>2</sup>), ainsi que par leurs apports en débits dans la Seine sont aussi présents, notamment le Loing, l'Yerres, l'Essonne, l'Orge et l'Yvette, ainsi que les deux Morins, affluents de la Marne. Ainsi, de nombreux secteurs de confluents existent.
- Des ouvrages importants existent pour limiter les crues :
  - 4 lacs-réservoirs sont implantés dans le bassin versant de la Seine. Ces réservoirs sont établis directement sur le cours d'une rivière soit en dérivation par l'intermédiaire de canaux comme les lacs-réservoirs de la Seine, la Marne et l'Aube. Ils permettent d'écarter les crues de la Seine en hiver et de soutenir son débit d'étiage en été.
  - Le site Seine Bassée est situé en Seine et Marne entre Bray/Seine et Montereau dans la partie aval de la plaine de la Bassée. Ce projet d'aménagement, d'une surface de 360 hectares, vise à contenir 10 millions de m<sup>3</sup> en cas de crue majeure de la Seine.
- Exposition du territoire aux crues : le PAPI Seine et Marne franciliennes est marqué par une très forte densité de population dans Paris et la proche couronne. Aujourd'hui, une crue dont la hauteur serait similaire à celle de janvier 1910 (8,62 m à Paris) aurait des conséquences considérables sur l'économie régionale, nationale, voire européenne avec la perte de plus de 60 milliards d'euros, due aux dommages aux bâtiments, à la destruction d'une partie des entreprises et de plus de 400 000 emplois. Des centaines de milliers de personnes seraient déplacées, étant directement ou indirectement touchées par la crue, car elles n'auraient plus accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité, qui sont des conditions nécessaires à leur maintien à leur domicile.

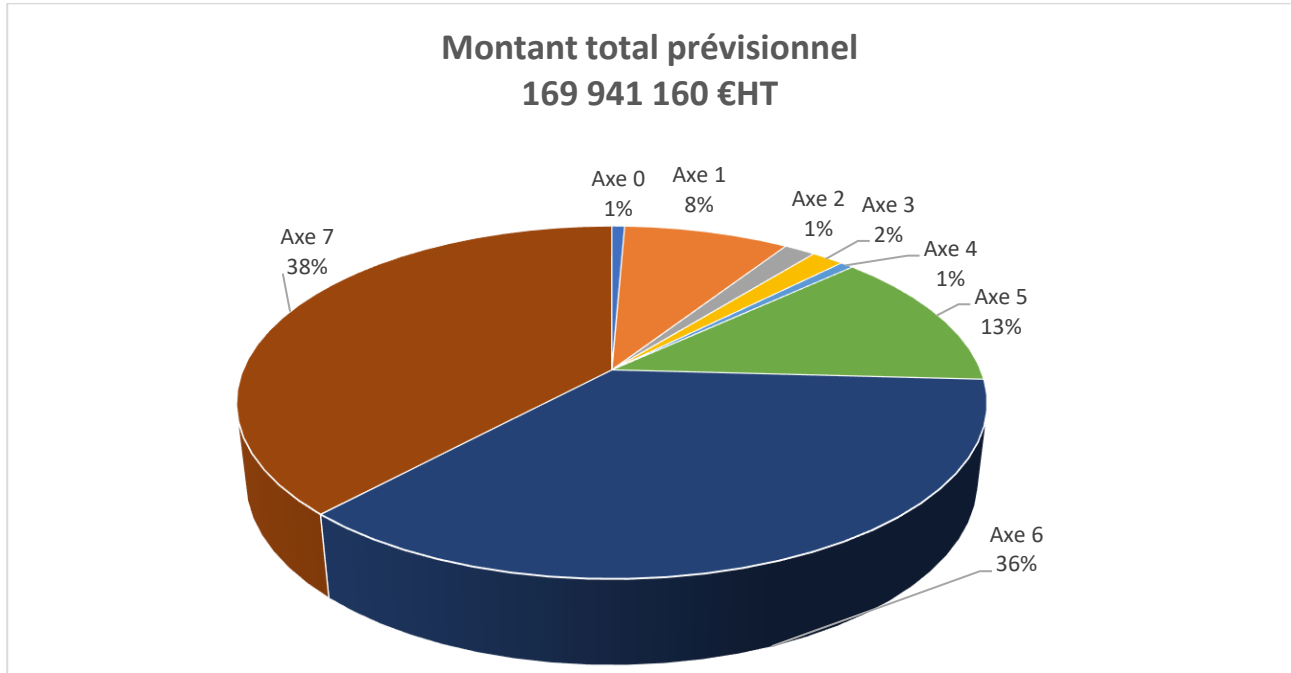
## Périmètre du PAPI

- **Région** : Île-de-France
- **Départements** : Paris (75), La Seine-et-Marne (77), les Yvelines (78), Essonne (91), Les Hauts-de-Seine (92), La Seine-Saint-Denis (93), le Val-de-Marne (94), le Val d'Oise (95)
- **Collectivités territoriales** : 312 communes sont identifiées dans le PAPI



## Coûts

Au total, ces 346 actions au travers de ces 7 axes représentent un budget prévisionnel total de 169 941 160 € HT (199 505 276 € TTC). Ce budget est particulièrement mobilisé pour des axes 6 et 7, à hauteur respectivement de 36 et 38 % du budget prévisionnel soit plus de 120 millions d'euros investi pour le ralentissement des écoulements et la gestion des ouvrages de protection hydraulique afin de permettre une réduction de la vulnérabilité des secteurs exposés aux risques inondations sur le territoire du PAPI SMF 2.



## Cofinancements

Le Fond de prévention des Risques Naturels Majeurs est le principal co-financeur du PAPI Seine et Marne franciliennes 2023-2029, avec des cofinancements accordés sur tous les axes, à l'exception de l'axe 3.

L'agence de l'Eau Seine-Normandie est le second principal co-financeur du PAPI, intervenant sur les projets de ralentissement des écoulements participant à l'amélioration des milieux aquatiques, certaines études d'amélioration de la connaissance et la réduction de vulnérabilité.

Enfin, la Métropole du Grand Paris, le Conseil Départemental de l'Essonne et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne viennent également apporter des cofinancements, notamment pour la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des connaissances.

Cofinanceur	FPRNM	AESN	Métropole	CD91	CD77
TOTAL	31 492 963 €	3 350 475 €	589 278 €	740 190 €	441 305 €

## Suivi par les services de l'État

- **Préfet responsable** : Préfet coordinateur de Bassin Seine – Normandie, M. Marc Guillaume
- **Service instructeur** : DRIEAT- Direction Régionale de l'environnement, de l'aménagement et des transports